



La MRC d'Argenteuil
ET SES MUNICIPALITÉS LOCALES

**JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT –
Wentworth en harmonie avec la nature
Wentworth, 10 août 2013**



Les castors: les responsabilités de la MRC et des municipalités d'Argenteuil

Auteur, Agnès Grondin,
Conseillère pour l'environnement, MRC
d'Argenteuil



Argenteuil

Territoire de 1 271 km²
30 000 habitants
300 ans d'histoire
9 municipalités

700 lacs

Trois rivières: Nord, Rouge et Outaouais
70% des chalets sont situés près d'un lac

Défi principal : assurer l'équilibre entre le
développement et la conservation de la nature
(Devenir plus vert)


Lac Louisa

La MR



Les tâches du conseiller pour l'environnement

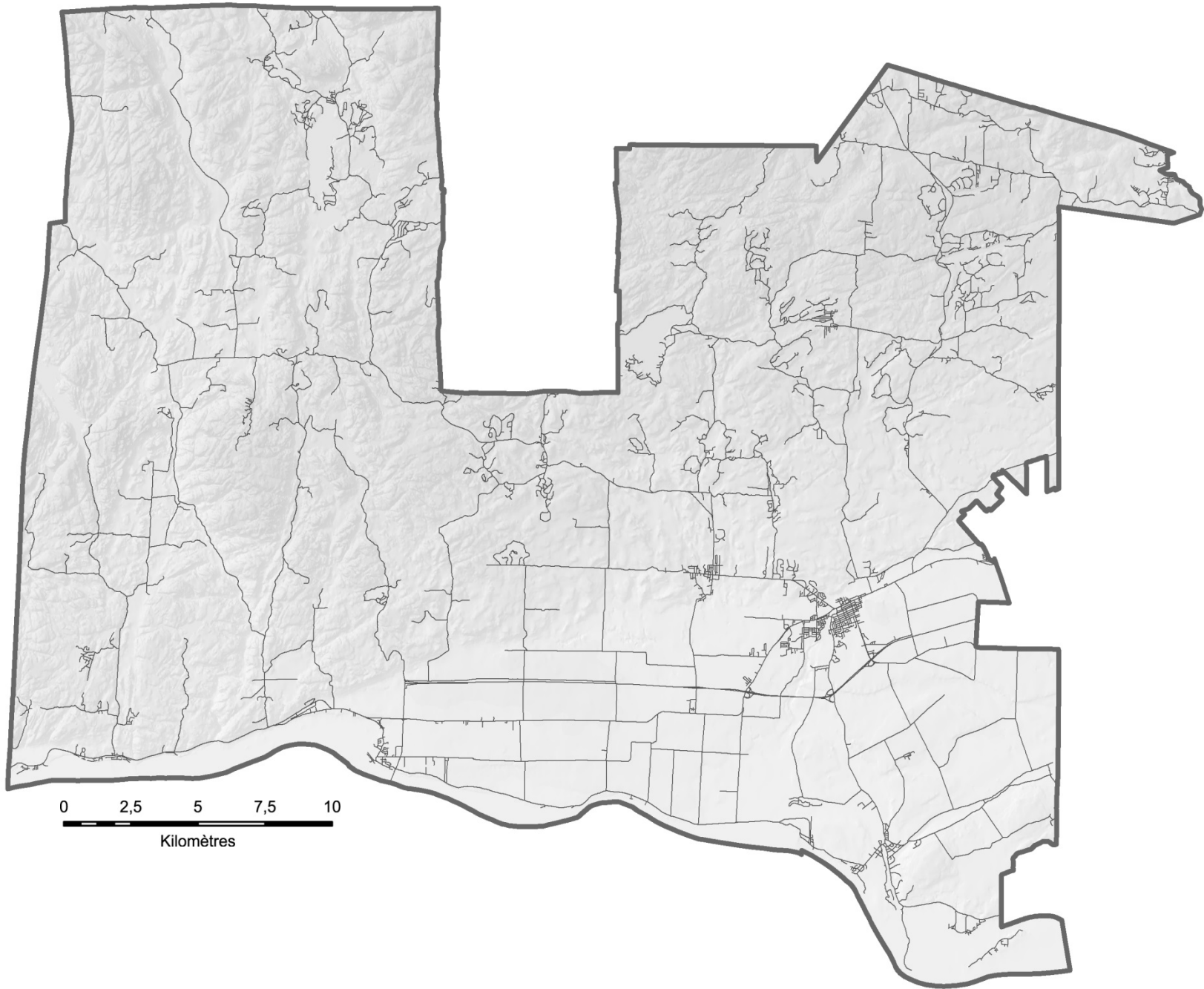
1. Soutien technique pour les municipalités
2. Gestion des ruisseaux
3. Plans régionaux de conservation
4. Politique régionale de développement durable
5. Gestion des matériaux résiduels
6. Plan de protection de l'environnement des lacs de quatre ans
7. Projets spéciaux (par ex. sommet sur l'environnement des décideurs)

An aerial photograph showing a vast forested area with several lakes of varying sizes. In the lower-left quadrant, there is a small settlement or farmstead with buildings and cleared land. The terrain is hilly, and the forest appears to be a mix of deciduous and coniferous trees.

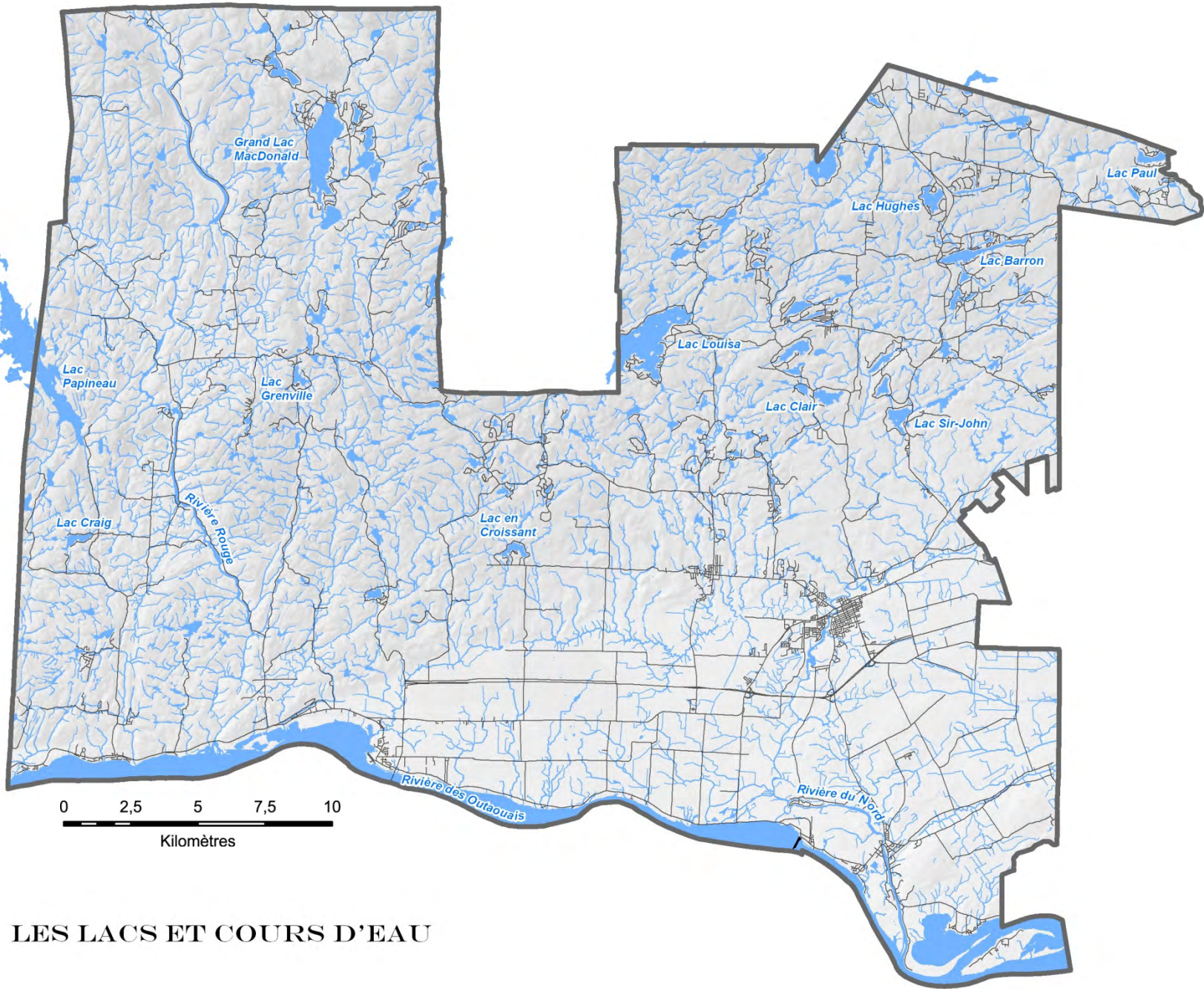
MCR: **Planifier** l'organisation du territoire et **identifier** les orientations environnementales

Villes: **Appliquer** les règlements environnementaux

*H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E*



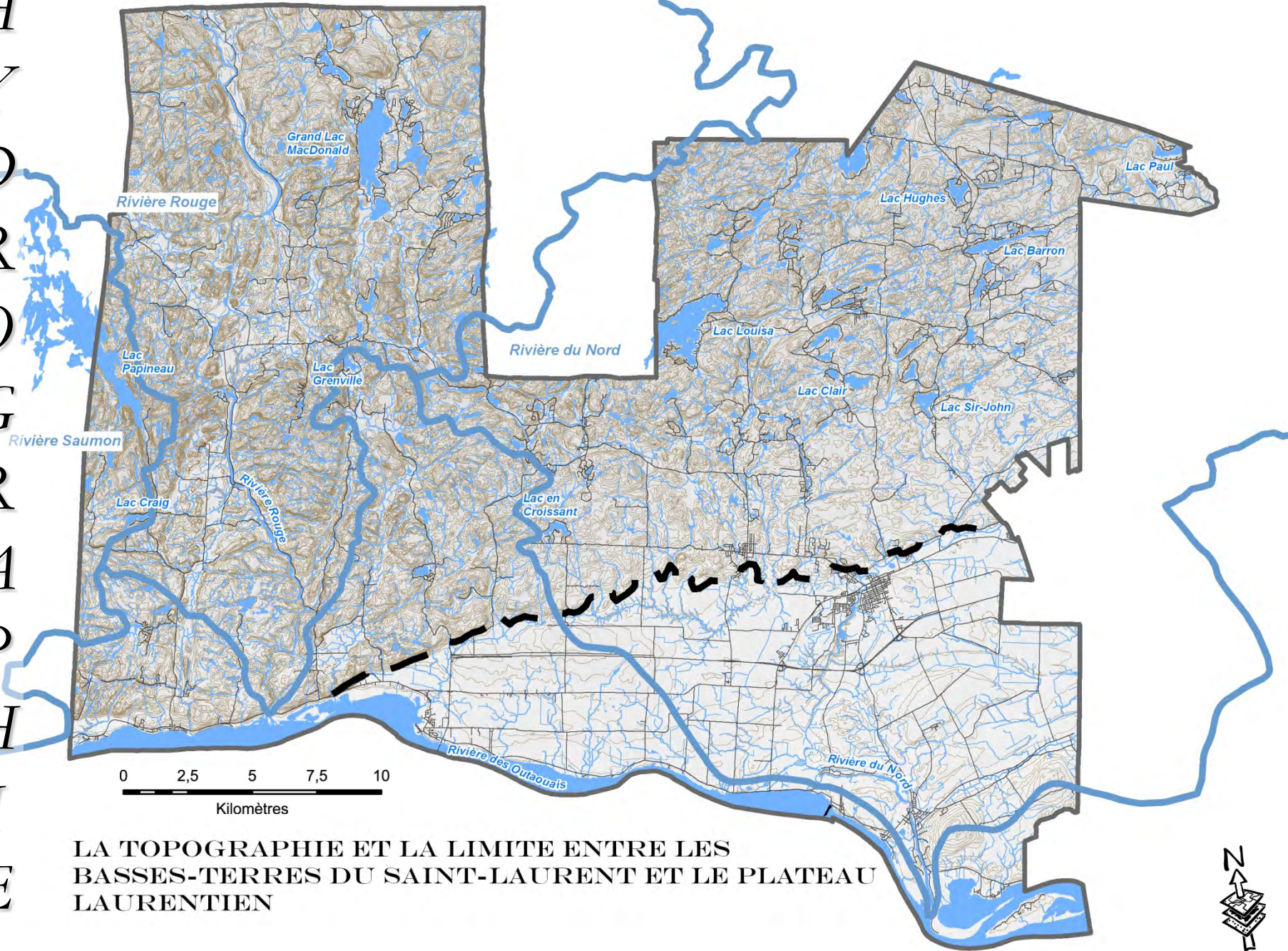
H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E



LES LACS ET COURS D'EAU

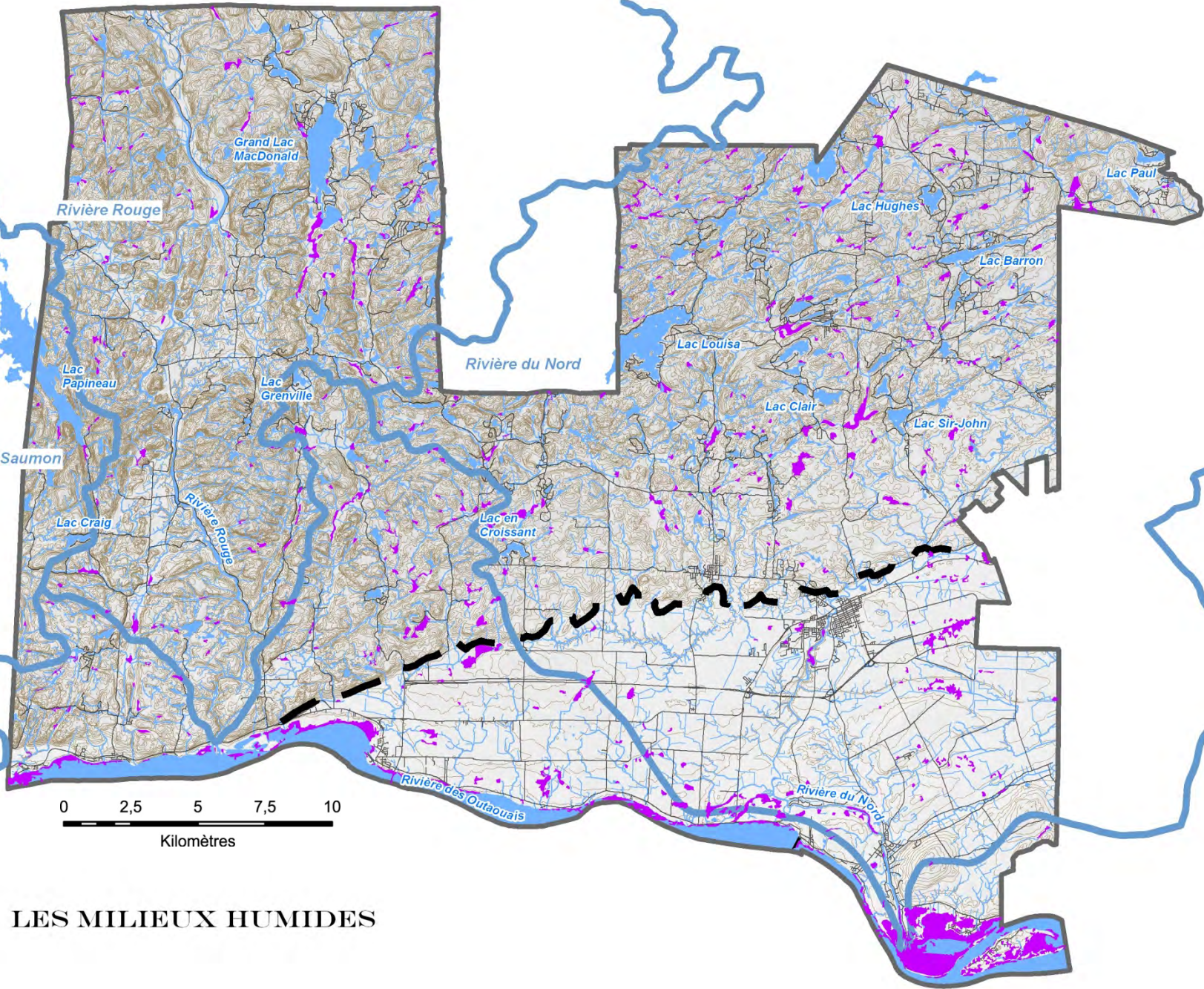


H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E



LA TOPOGRAPHIE ET LA LIMITE ENTRE LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT ET LE PLATEAU LAURENTIEN

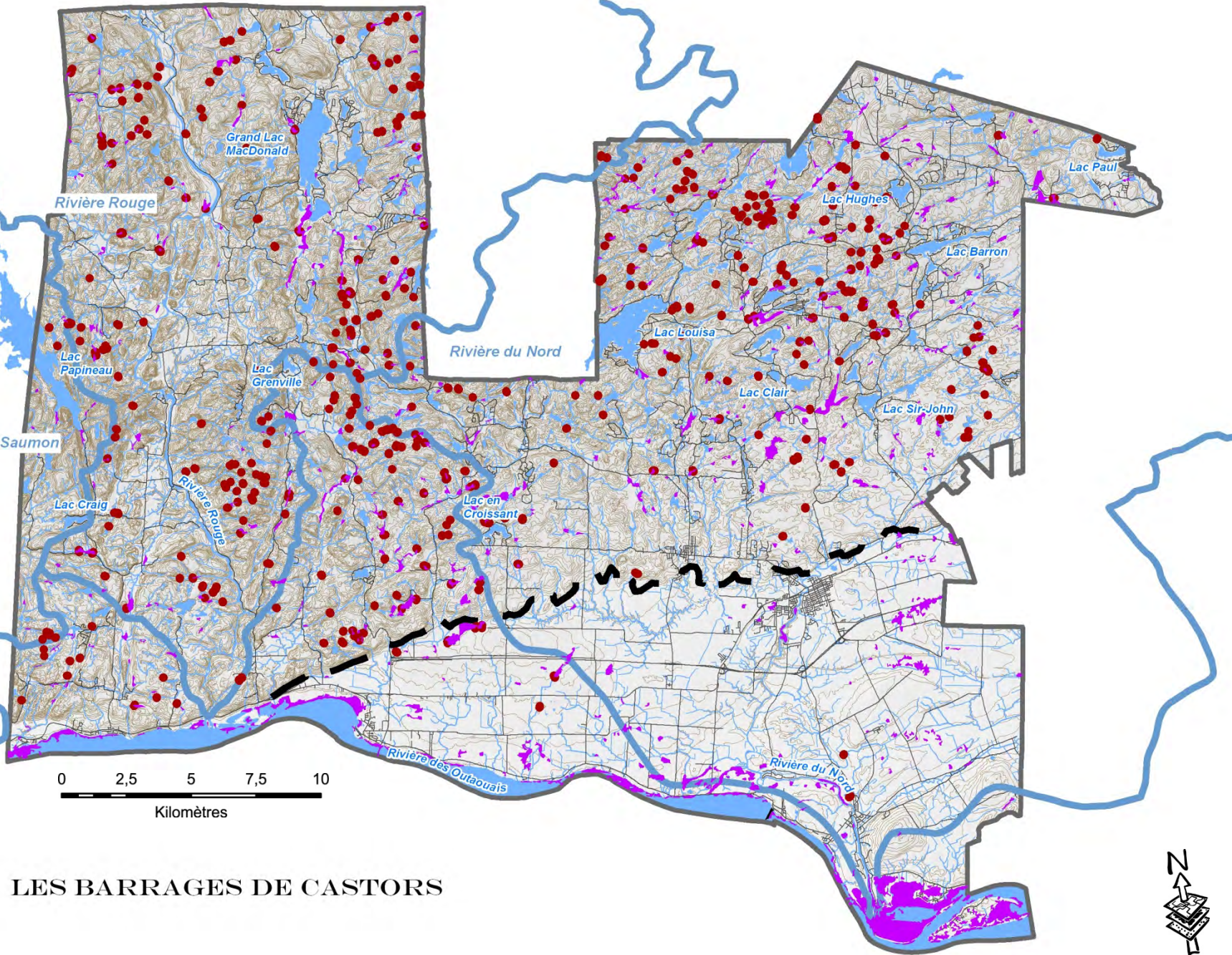
H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E



LES MILIEUX HUMIDES

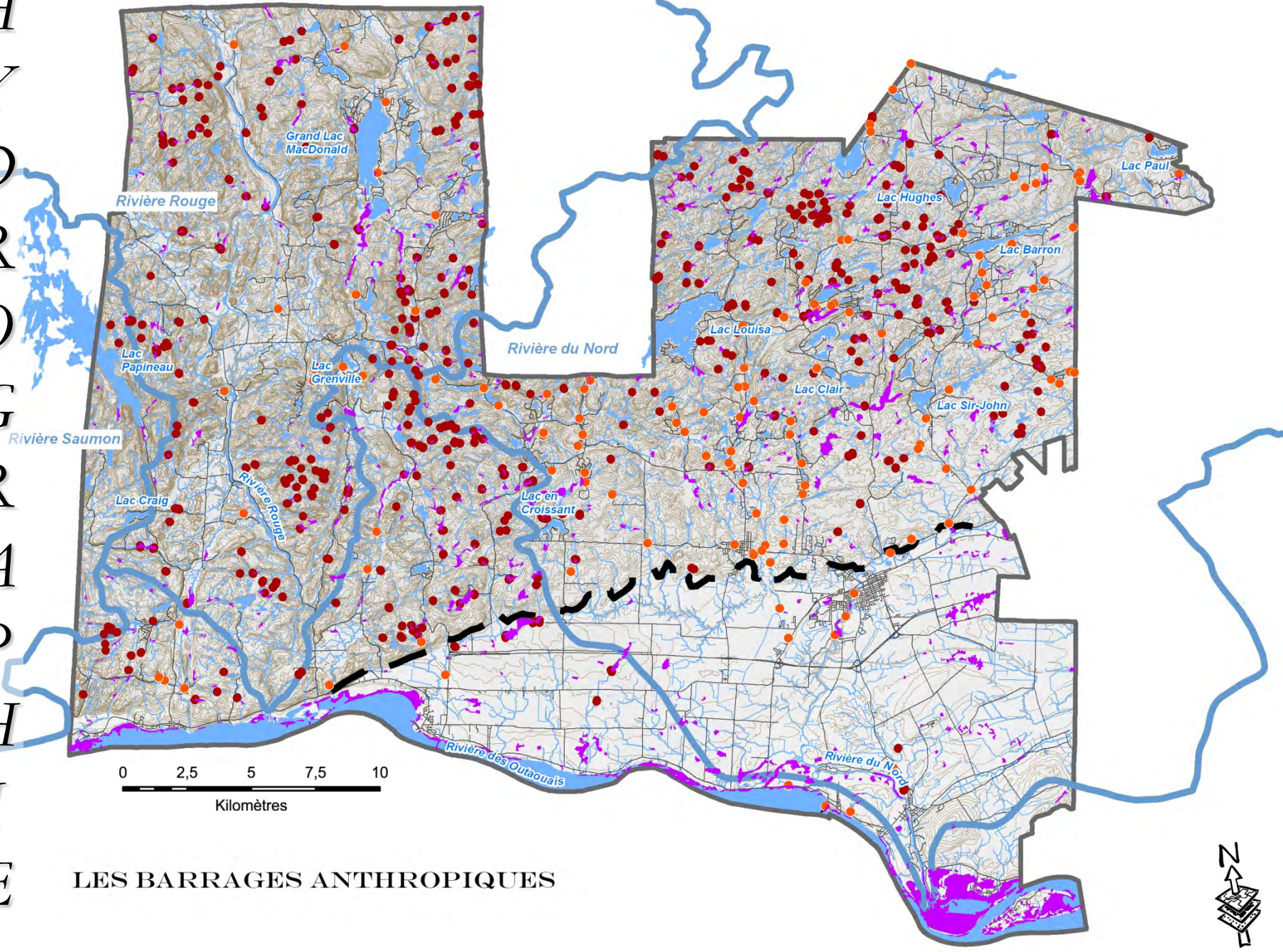


H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E



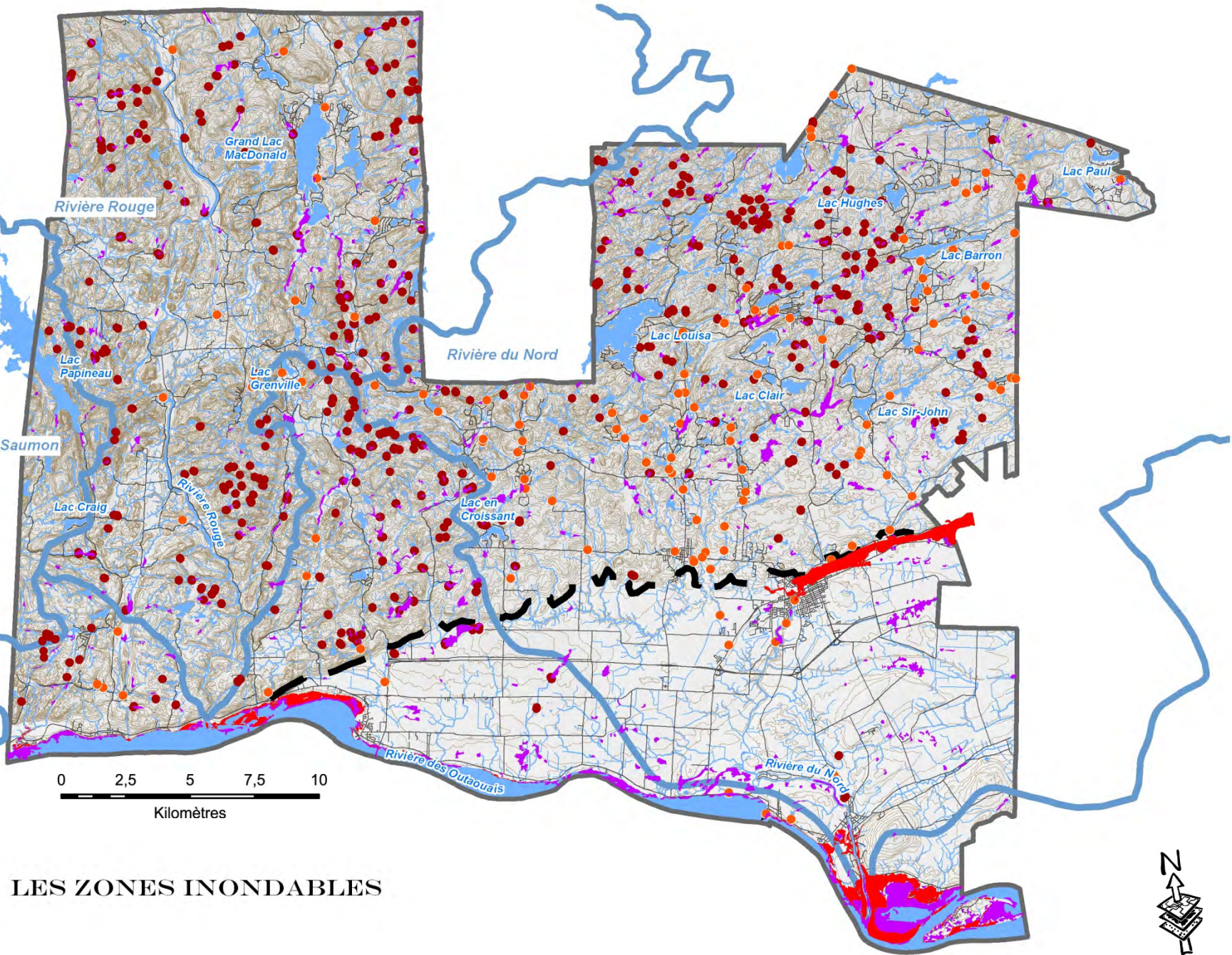
LES BARRAGES DE CASTORS

H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E

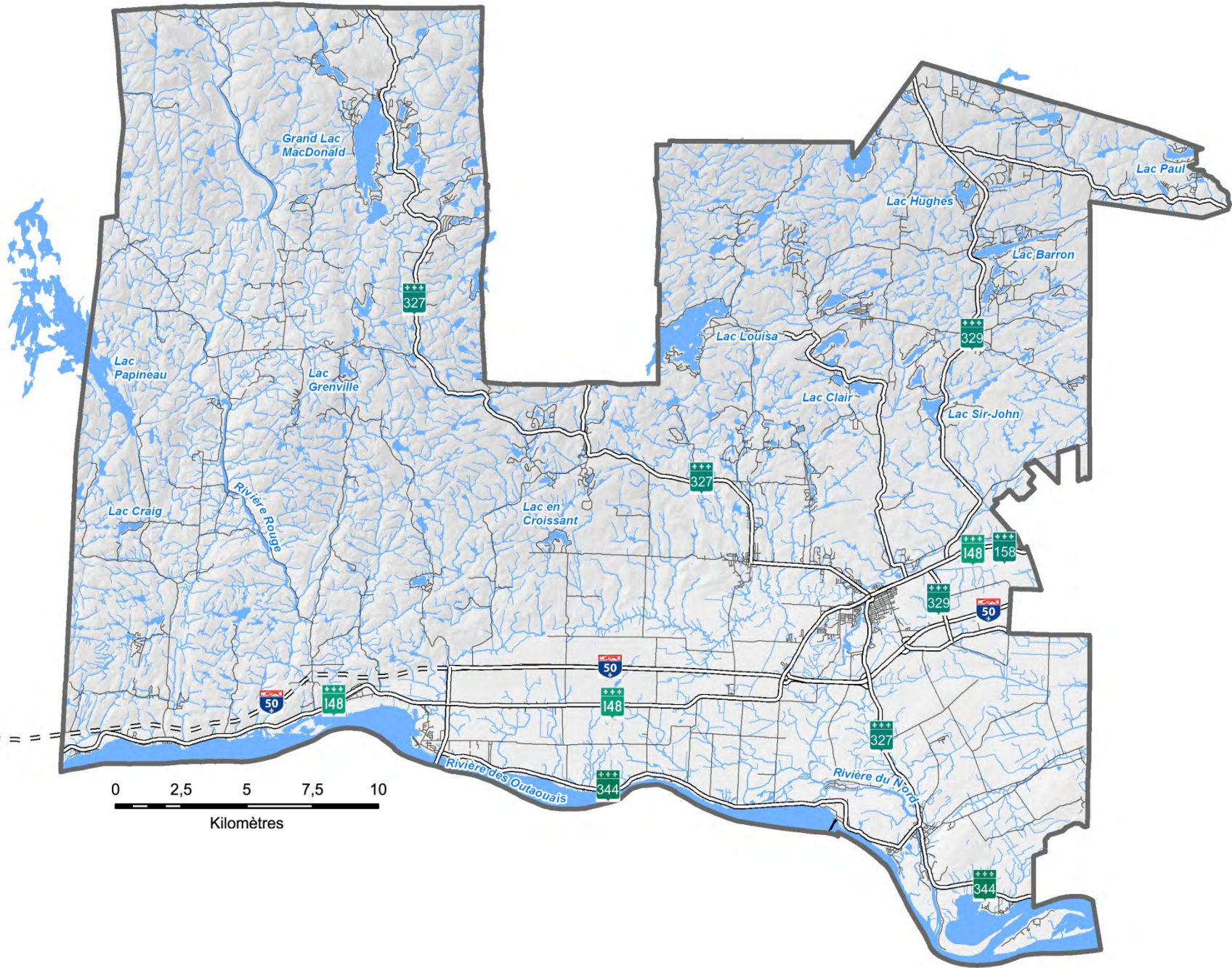


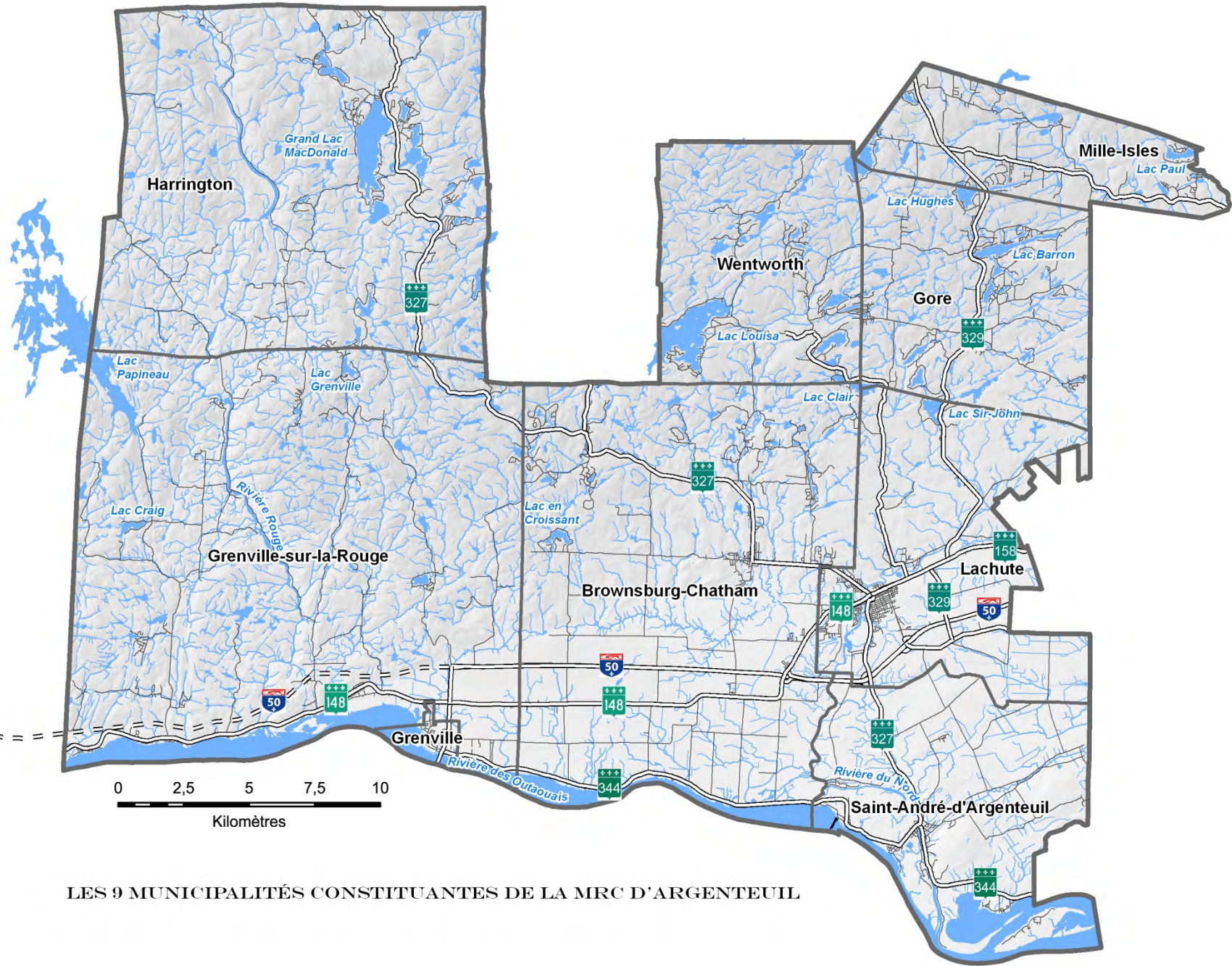
LES BARRAGES ANTHROPIQUES

H
Y
D
R
O
G
R
A
P
H
I
E



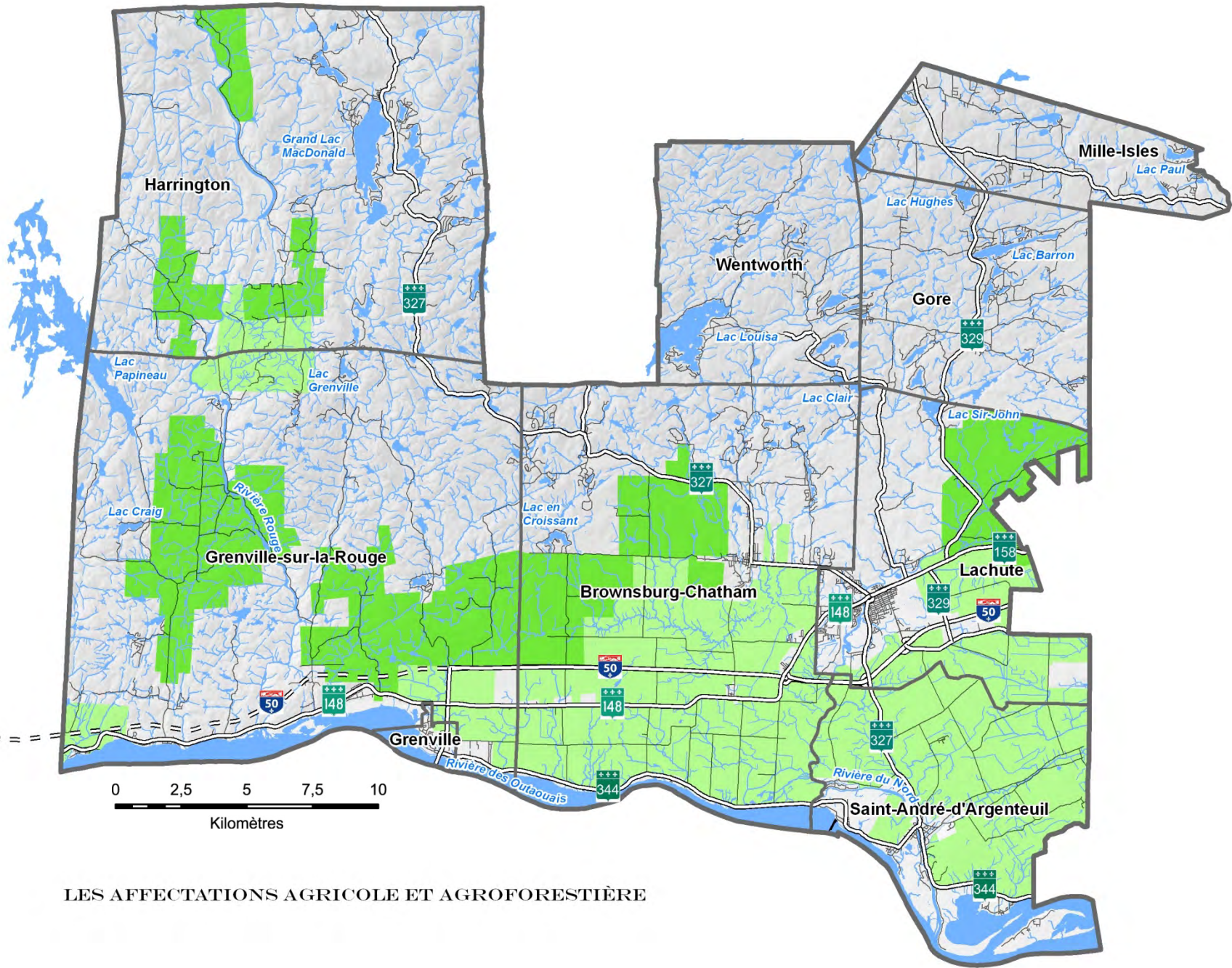
LES ZONES INONDABLES





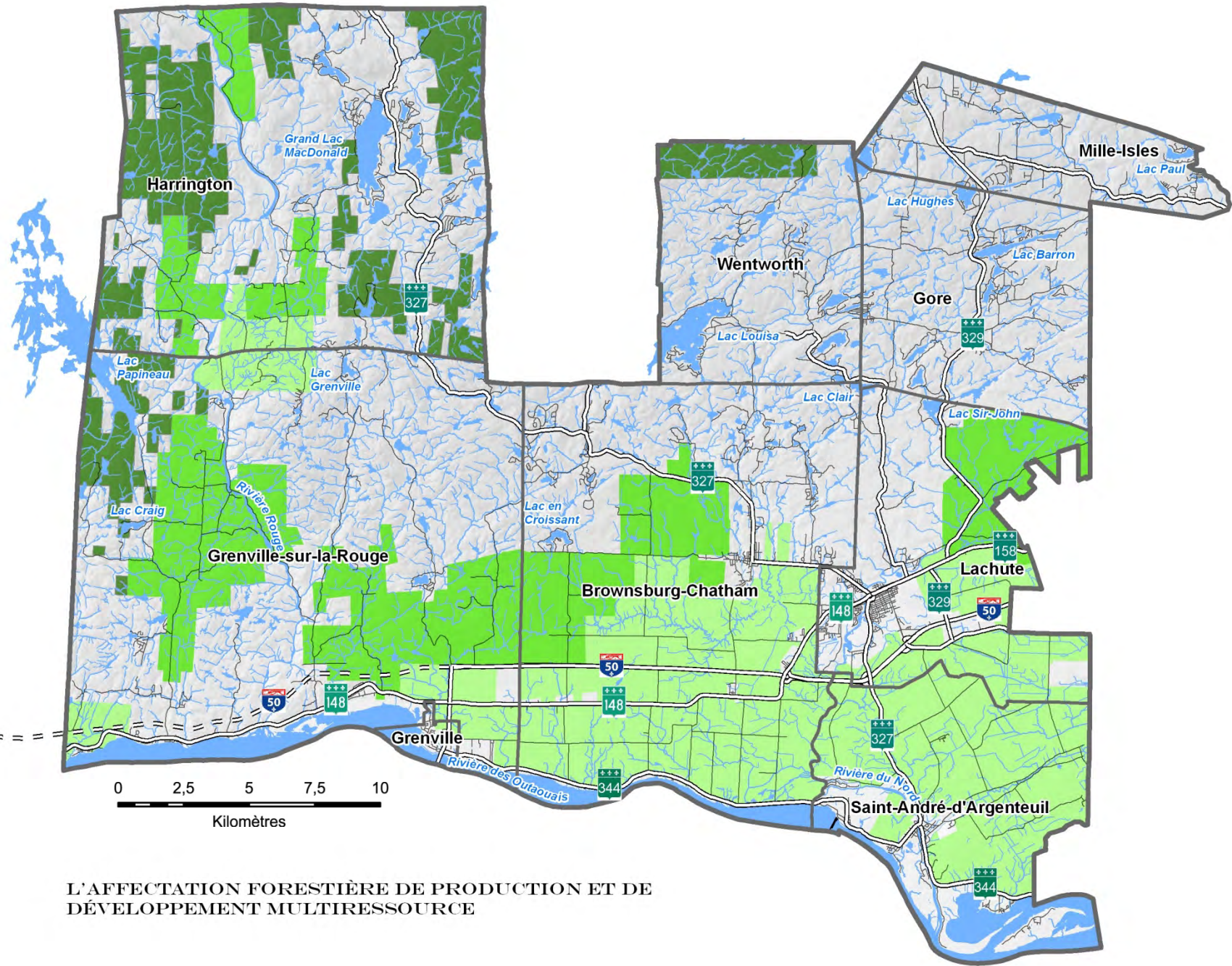
LES 9 MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES DE LA MRC D'ARGENTEUIL





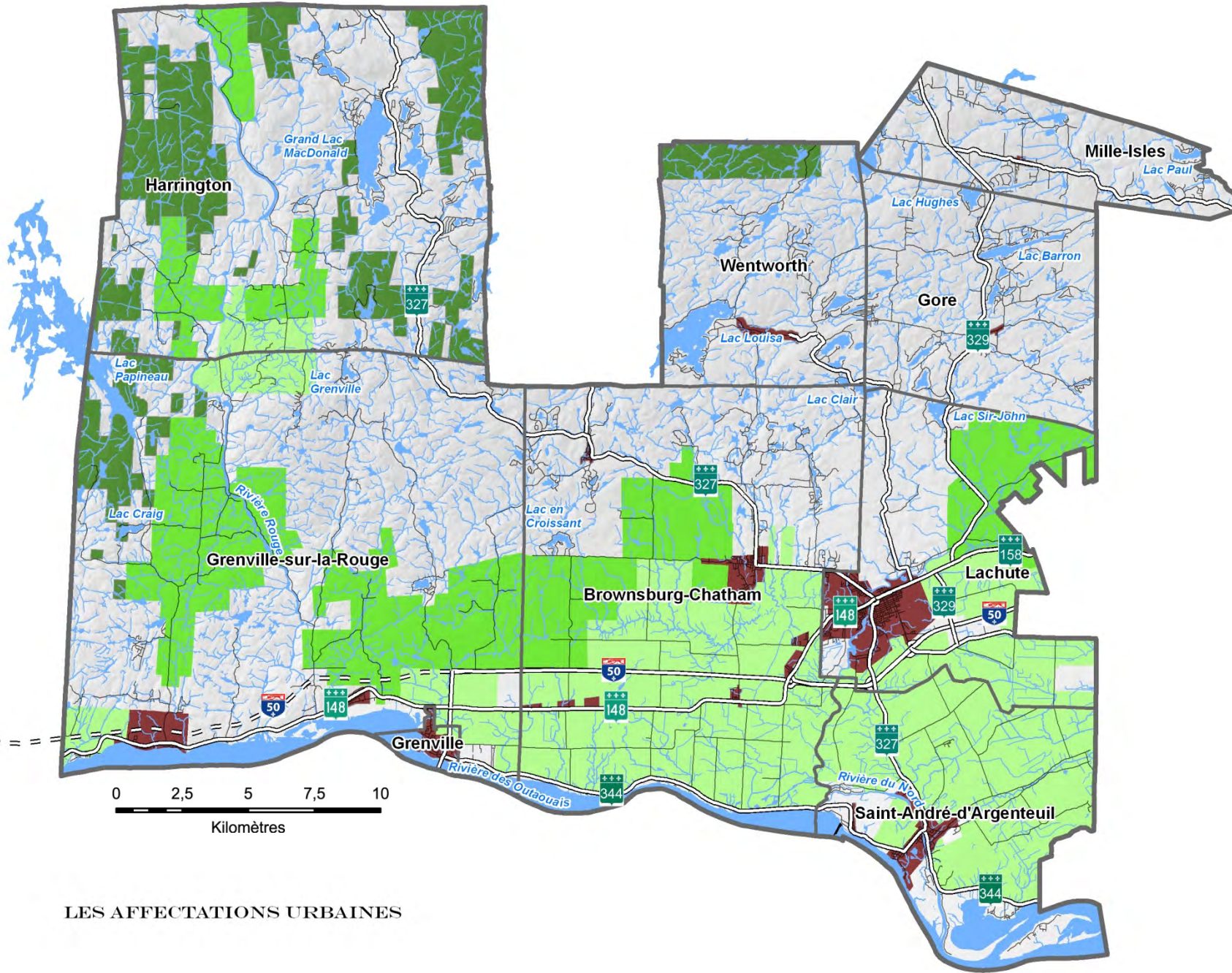
LES AFFECTATIONS AGRICOLE ET AGROFORESTIÈRE



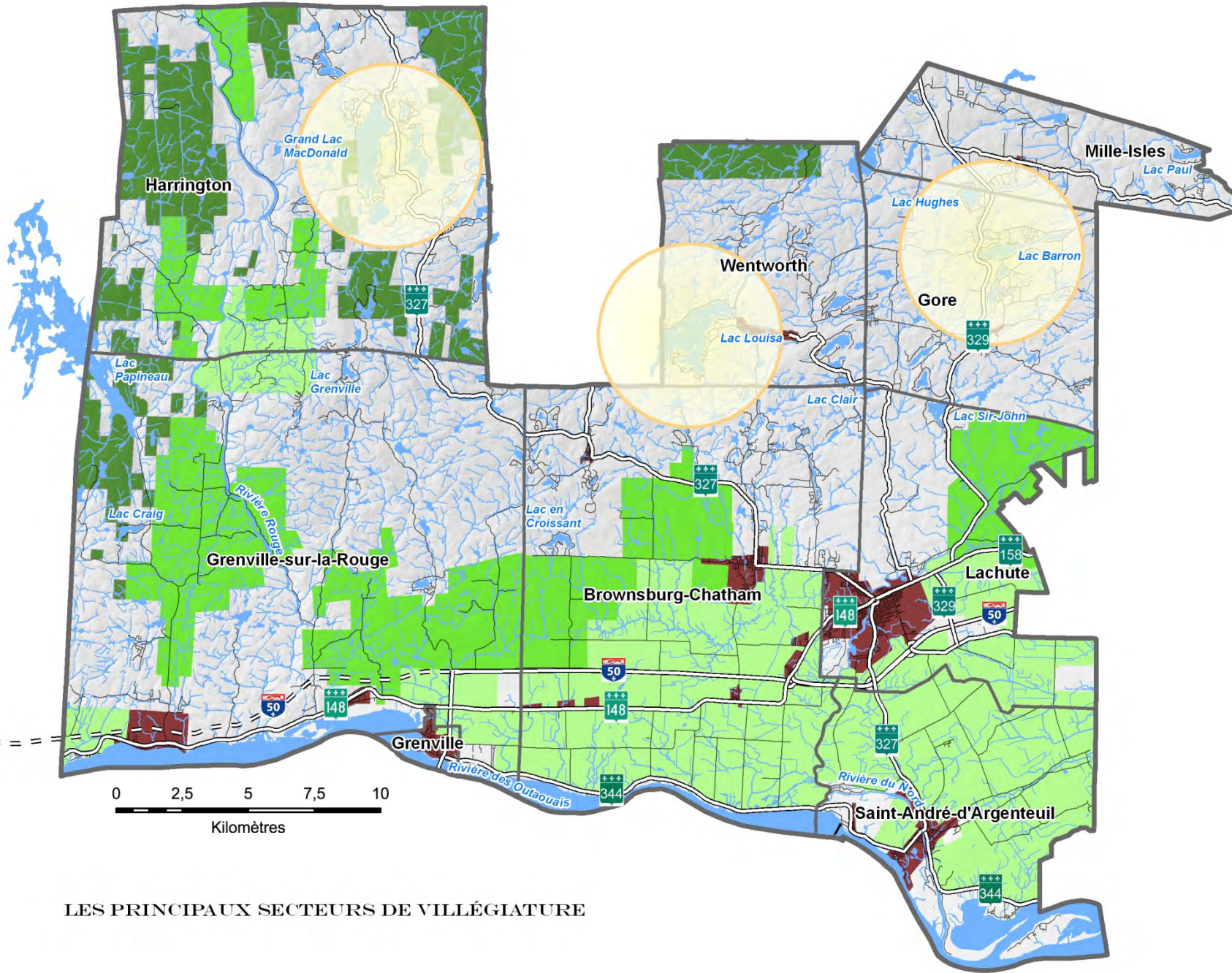


L'AFFECTATION FORESTIÈRE DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCE

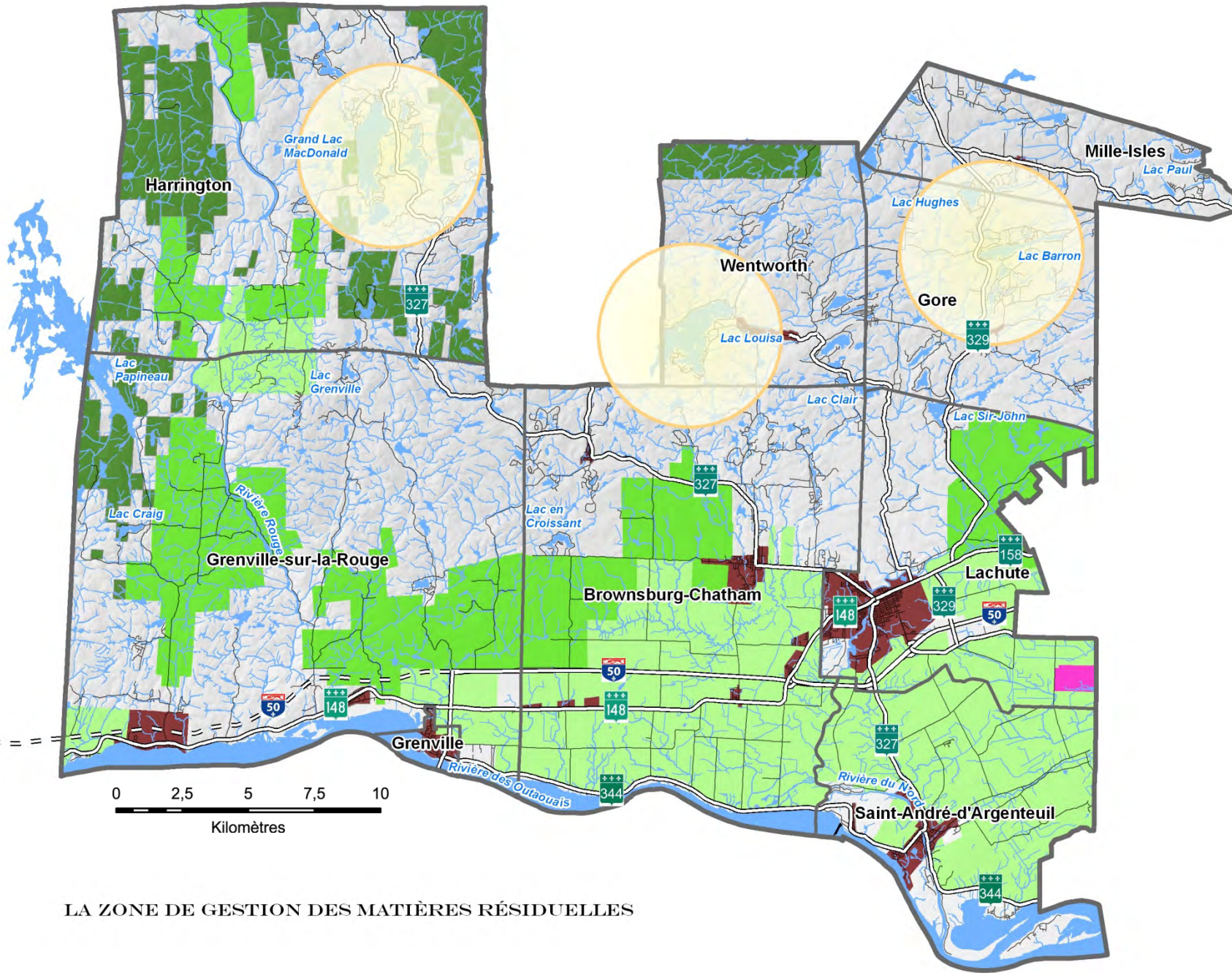




LES AFFECTATIONS URBAINES

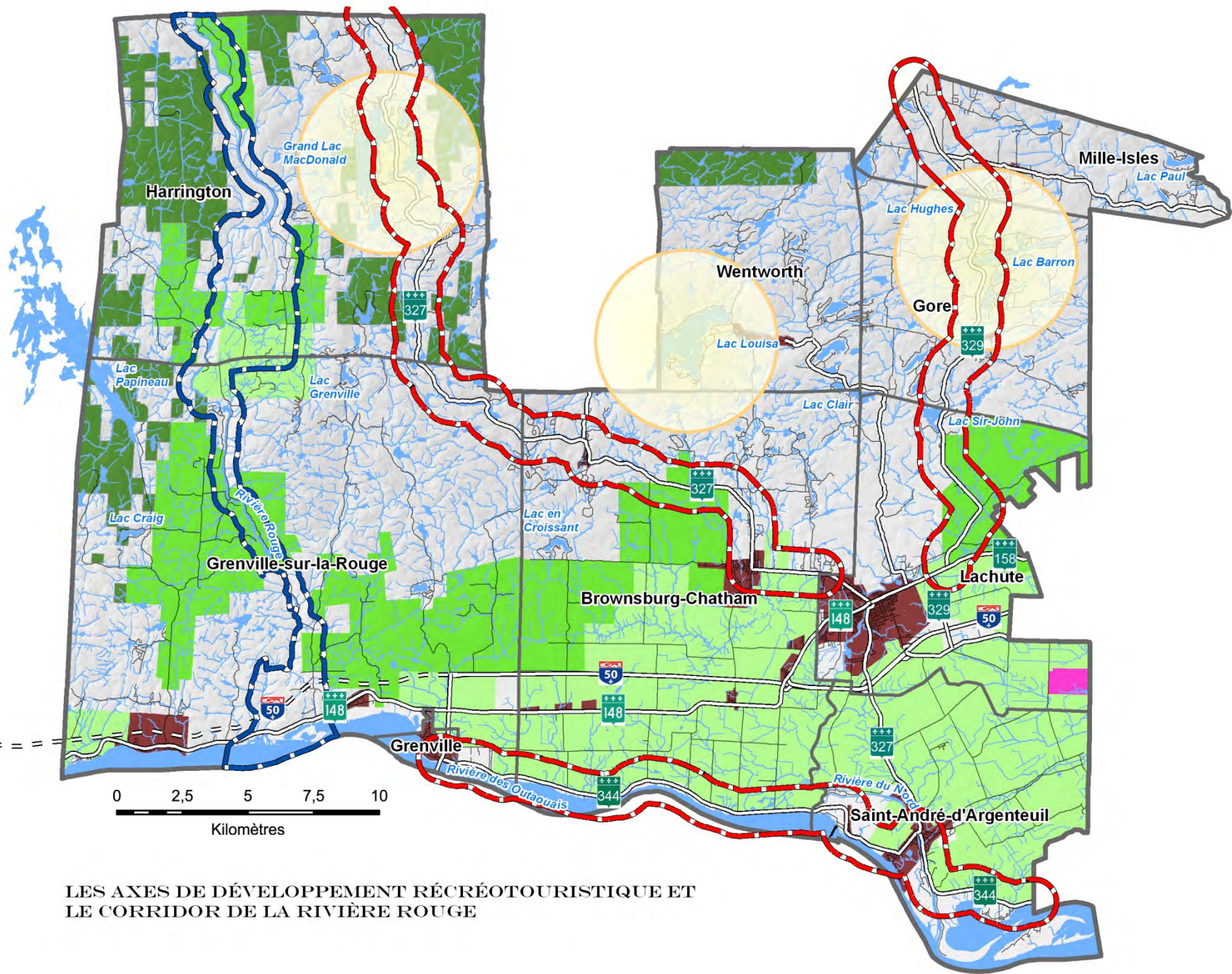


LES PRINCIPAUX SECTEURS DE VILLÉGIATURE

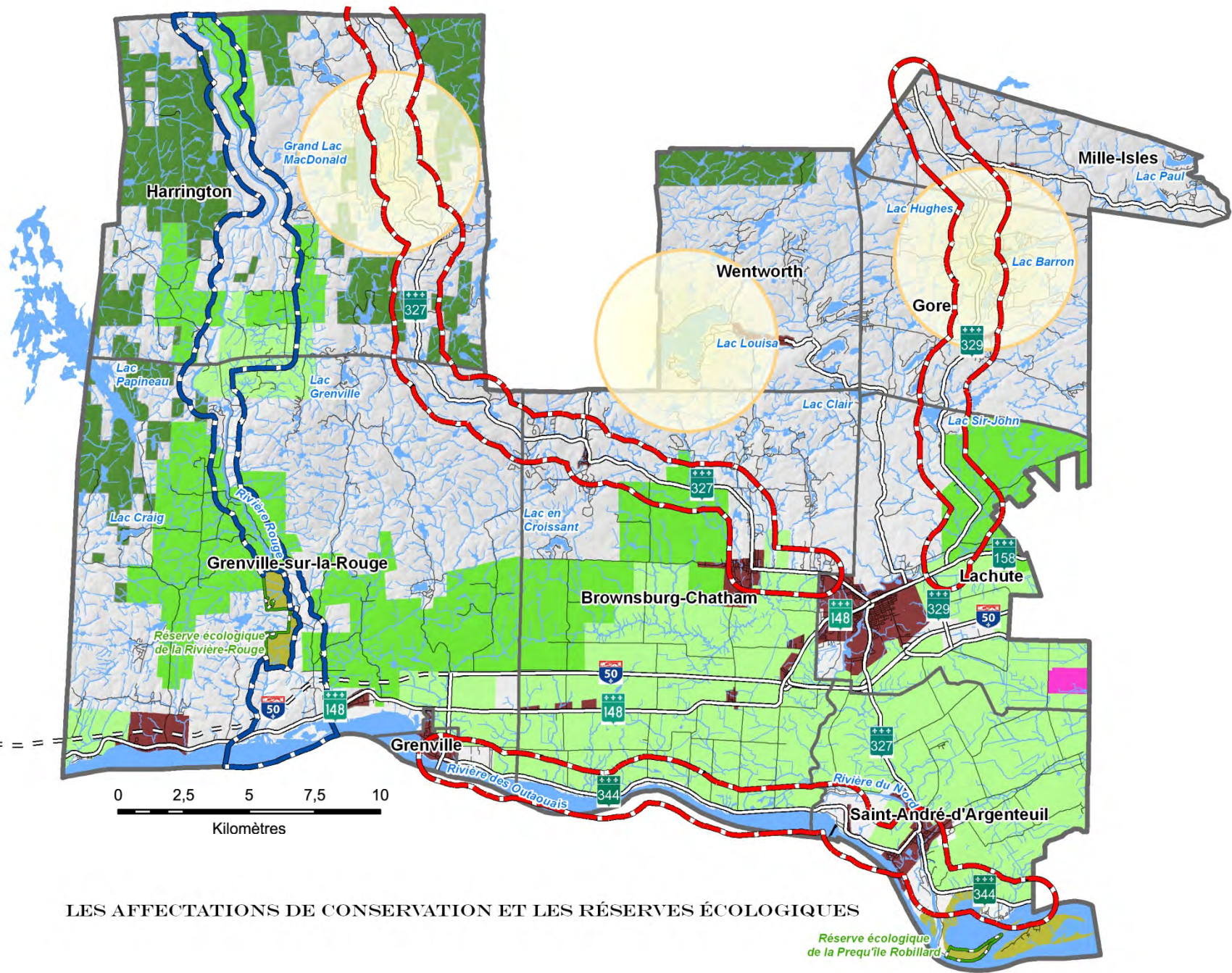


LA ZONE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES





LES AXES DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET LE CORRIDOR DE LA RIVIÈRE ROUGE



LES AFFECTATIONS DE CONSERVATION ET LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

Réserve écologique de la Prequ'île Robillard

Les enjeux et défis liés à la gestion des populations de castors

INTRODUCTION	 <p>Nicolas Bergeron Coordonnateur environnement B. Sc. biologiste, technicien</p>
ÉCOLOGIE ET VALEUR	
GESTION - I	
GESTION - II	
MÉTHODES PRÉVENTIVES	
MÉTHODES DE CONTRÔLE	
LES ASPECTS LÉGAUX	
CONCLUSION	
Orchestrer les solutions Harmoniser les intérêts	
   	



Développement durable

INTRODUCTION

ÉCOLOGIE ET VALEUR

GESTION - I

GESTION - II

MÉTHODES PRÉVENTIVES

MÉTHODES DE CONTRÔLE

LES ASPECTS LÉGAUX

CONCLUSION

Ps1: Y-a-t-il des activités de chasse?

Ps2: Y-a-t-il des risques à la sécurité publique?

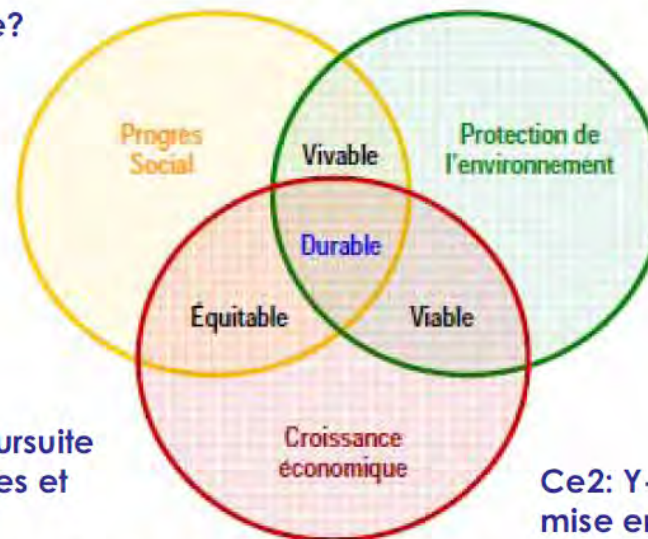
Ce1: Risque de poursuite civile en dommages et intérêts?

Ev1: Y-a-t-il des frayères à omble de fontaine en aval?

Ev2: Les castors sont-ils encore présents?

Ev2: Le solidité du barrage est-elle compromise (bois pourri, faille)?

Ce2: Y-a-t-il possibilité de mise en valeur du site?



Schématisation du concept de développement durable

Orchestrer les solutions
Harmoniser les intérêts



Le cadre légal en matière de sécurité publique

Depuis 2006, les articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) délèguent la compétence à l'égard de la libre circulation des eaux des cours d'eau à débit régulier ou intermittent aux MRC.

103. Toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception (...)

104. Toute municipalité régionale de comté peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.

Si une personne n'effectue pas les travaux qui lui sont imposés par une disposition d'un règlement adopté en vertu du premier alinéa, la municipalité régionale de comté peut les effectuer aux frais de cette personne.

105. Toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une **obstruction qui menace** la sécurité des personnes ou des biens.

108. Toute municipalité régionale de comté peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire conclue conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus à la présente sous-section.



Entente intermunicipale MRC et 9 municipalités locales constituantes

Le cadre légal en matière de protection de la faune

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* édictent les règles suivantes:

26. Nul ne peut déranger, détruire ou endommager **le barrage du castor** ou les oeufs, le nid ou la tanière d'un animal.

Dérogation.

Toutefois, une personne ou celle qui lui prête main forte peut déroger à cette interdiction si elle ne peut empêcher **un animal de causer des dégâts à sa propriété** ou à une propriété dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien.

Autorisation.

Le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser une personne à déroger au premier alinéa.

Installation d'un piège.

26.1. Malgré l'article 26, le titulaire d'un permis de piégeage peut, durant la période et aux conditions déterminées par règlement du ministre, endommager le barrage d'un castor pour vérifier la présence de l'espèce ou pour y installer un piège.

Installation d'un piège.

De plus, le titulaire d'un permis de piégeage peut, durant la période et aux conditions déterminées par règlement du ministre, ouvrir la tanière d'un rat musqué pour y installer un piège.

47. Le ministre peut, **pour des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune**, délivrer **un permis** autorisant une personne à passer outre à une disposition des articles 26, 27, 28, 30, 30.1, 30.2, 32, 34, 42, 57, 60, 67, du premier alinéa de l'article 56 ou d'un règlement adopté en vertu de cet article ou de l'un des paragraphes 1° à 5° de l'article 73 ou d'une disposition du premier alinéa de l'article 128.6.



Permis SEG

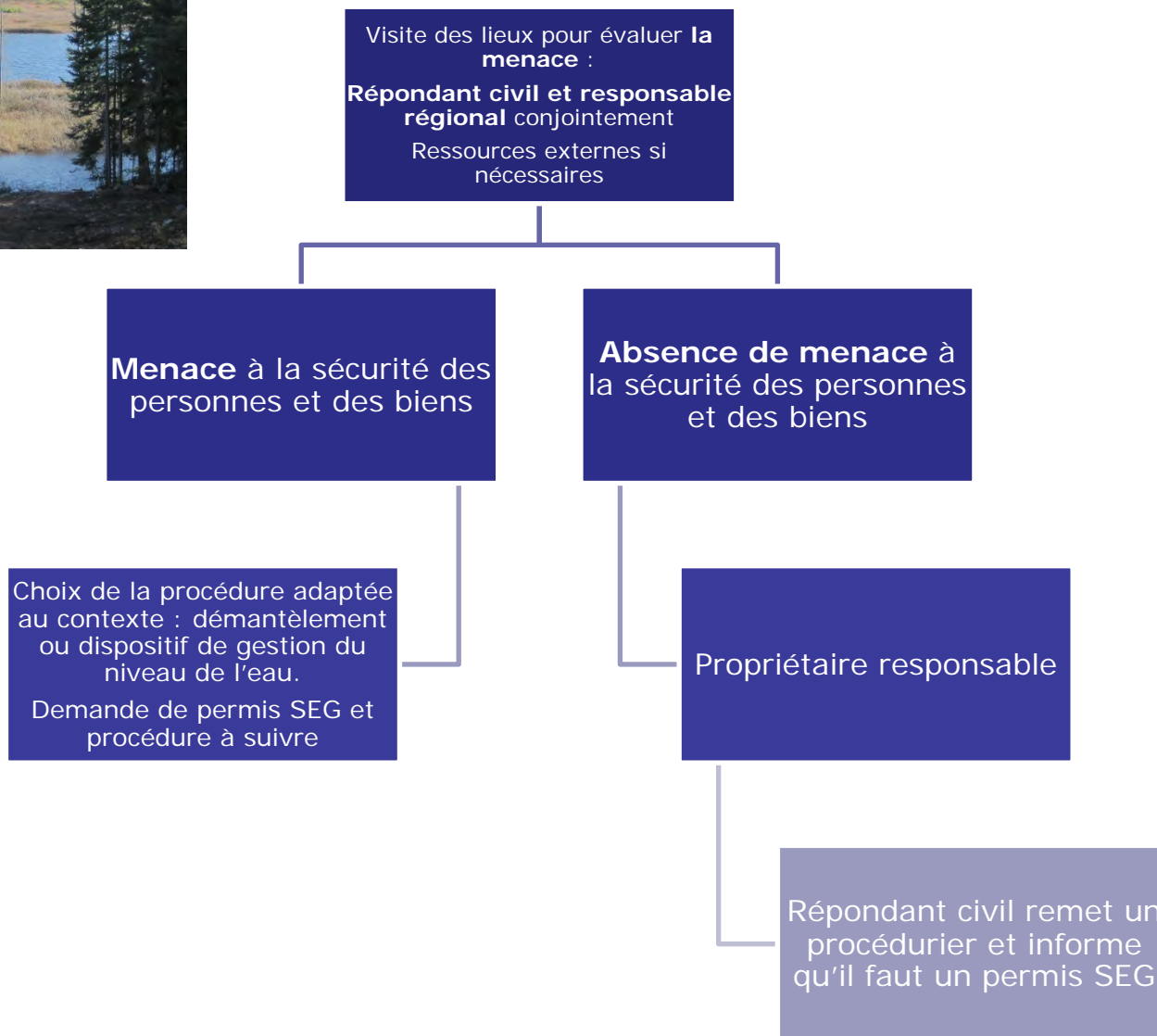
Politique de gestion des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil

Outre les responsabilités légales en matière d'écoulement de l'eau, la MRC vise également les autres objectifs suivants en matière de gestion des cours d'eau:

- Protéger les **habitats aquatiques**
 - Éviter les obstructions à la circulation des poissons en imposant un cadre normatif pour les traverses de cours d'eau;
 - Fixer des exigences environnementales et fauniques pour encadrer les travaux dans les écosystèmes aquatiques;
 - Mettre en place des projets de gestion intégrée des populations de castors;
 - Exiger la restauration de milieux perturbés n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation d'aménagement;
- S'adapter aux changements climatiques en développant des **outils de gestion des infrastructures**;
- Favoriser **une approche de gestion par bassin versant** des cours d'eau;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse des usages
- Valoriser les **écosystèmes humides et aquatiques d'intérêt** dans un contexte de de conservation et de mise en valeur



Politique de gestion des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil – gestion des barrages de castors



Stratégie de la MRC relative à la gestion des barrages de castors



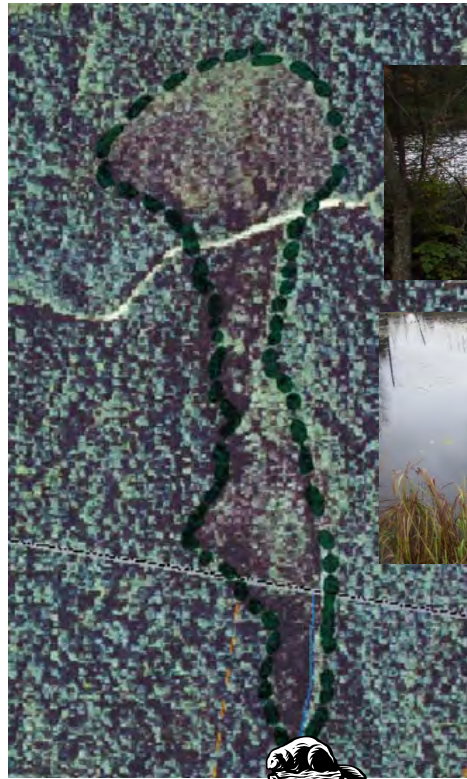
1. Adopter une approche durable: évaluation cas par cas pour trouver une solution adaptée au contexte;
2. Agir en prévention: adoption d'un règlement sur les traverses de cours d'eau;
3. Faire du R&D: gestion des populations de castors et développement d'outils d'évaluation des menaces

Stratégie de la MRC pour soutenir ses municipalités constituantes en matière de gestion des barrages de castors:

Adopter une approche durable: évaluation cas par cas pour trouver une solution adaptée au contexte;



Infrastructure inondée en amont d'un barrage

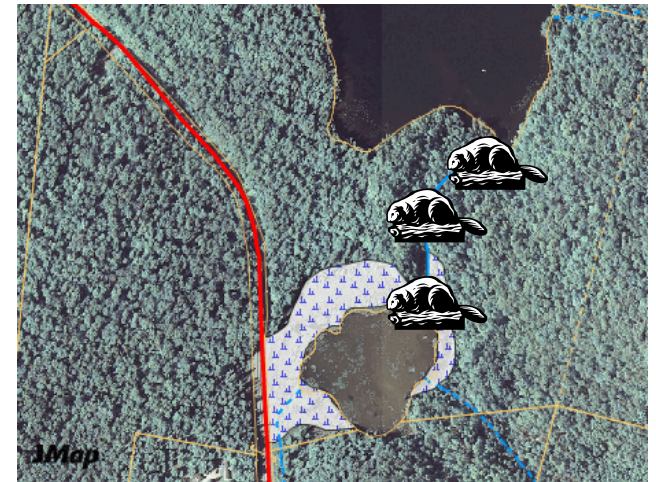


Solution proposée

- Milieu exceptionnel
- Barrage solide
- Chemin construit dans un milieu humide, ponceaux non-conformes

Approche: Protection du milieu

- Installer un cube Morency dans le barrage pour gérer niveau d'eau
- Remplacement le ponceau du chemin



Solution proposée

Barrages en mauvais état
Route provinciale inondée

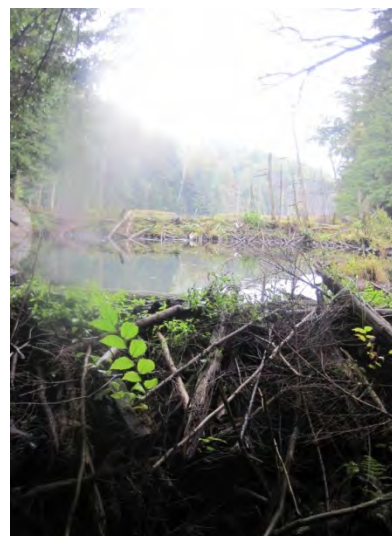
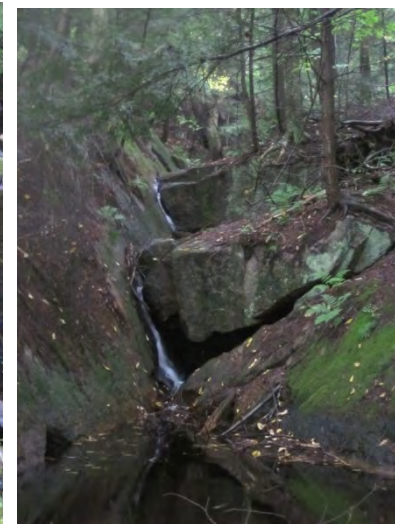
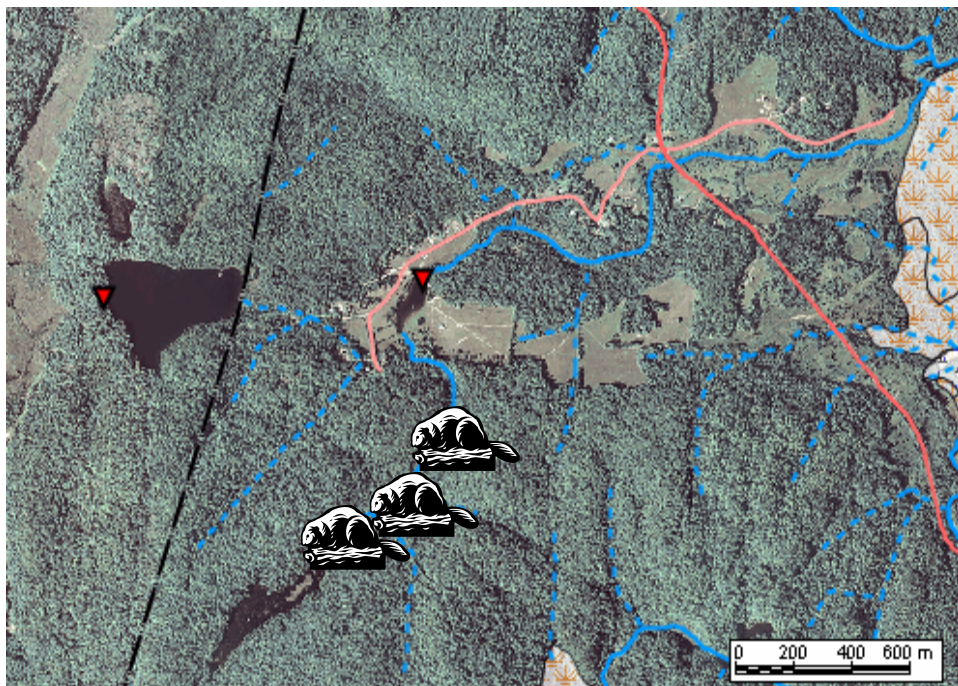
Approche: Tolérance zéro

- Piégeage d'éradication
- Démantèlement des barrages graduellement

Stratégie de la MRC pour soutenir ses municipalités constituantes en matière de gestion des barrages de castors:

Adopter une approche durable: évaluation cas par cas pour trouver une solution adaptée au contexte;

Niveau de conséquence en aval important si le barrage cède



Vieux barrage végétalisé retenant un volume d'eau important, topographie très abrupte
Niveau de conséquence: Résidences, chemin et lac menacés

Solution: tolérance zéro
Permis SEG, vidange de l'étang, trappage, démantèlement

Stratégie de la MRC pour soutenir ses municipalités constituantes en matière de gestion des barrages de castors:

Agir en prévention: adoption d'un règlement sur les traverses de cours d'eau;



Chemin forestier actif inondé

Barrage de castor risque de céder et d'emporter le chemin



Milieu écologique important



Recommandations:

1-Trouver un accès ailleurs pour les activités forestières;

2- Si le chemin demeure l'accès privilégié pour réaliser les travaux forestiers :

Rendre conforme le ponceau existant ou mettre un nouveau ponceau



Stratégie de la MRC pour soutenir ses municipalités constituantes en matière de gestion des barrages de castors:

Faire du R&D: gestion des populations de castors et développement d'outils d'évaluation des menaces



Barrages de castor: menace pour l'évaluation

LA GESTION DES ENJEUX RELIÉS AUX POPULATIONS DE CASTORS

- INTRODUCTION
- ÉCOLOGIE ET VALISE
- GESTION - I
- GESTION - II
- MÉTHODES PRÉVENTIVES
- MÉTHODES DE CONTRÔLE
- LES ASPECTS LÉGAUX
- CONCLUSION

Ordonnateur: Les Services
Hébergement: Les Lieux

Nicolas Bergeron
Coordonnateur environnement
B. Sc. biologiste, technicien

AGIR COBALL Abrinord



Formation sur la gestion des castors par les OBV pour le milieu municipal

Transfert d'information entre municipalité: Vidange d'un étang avant le démantèlement du barrage



Transfert d'information entre municipalité: Construction d'une grille pour empêcher l'obstruction d'un ponceau



Objectifs visés:



Élaboration d'un plan de gestion

INTRODUCTION

ÉCOLOGIE
ET VALEUR

GESTION - I

GESTION - II

MÉTHODES
PRÉVENTIVES

MÉTHODES DE
CONTRÔLE

LES ASPECTS
LÉGAUX

CONCLUSION

1. **Élaborer les objectifs et les stratégies territoriales**
2. **Inventaire et acquisition des connaissances:**
 - Localiser les barrages, colonies actives / non actives
 - Évaluation du risque, documentation
 - Gestion des plaintes et le calcul des débits
 - **Modélisation** du potentiel d'habitat
3. **Stratégie d'intervention:**
 - Priorité vs méthode d'intervention (vert, jaune, rouge)
 - Évaluation budgétaire
 - Gestion des captures et des indices
4. **Stratégie de suivi:**
 - Évaluation biannuelle (printemps-automne)
 - Options de conservation

Orchestrer Les
Solutions
Harmoniser Les
Intérêts

